

Québec, le 22 octobre 2020

Monsieur Simon Jolin-Barette
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite aux questions soulevées par le député de Pontiac, monsieur André Fortin, concernant le déménagement du Salon de jeux de Québec.

L'engagement électoral en ce qui concerne le déménagement du Salon de jeux de Québec consistait à le relocaliser dans un quartier moins défavorisé, la Santé publique ayant dénoncé l'emplacement au centre commercial Fleur de Lys. Pour analyser les sites potentiels, la firme KPMG, qui a été choisie à la suite d'un appel d'offres, a utilisé cinq critères, dont l'acceptabilité sociale, en plus de l'impact sur la région de Charlevoix, le développement économique de la ville de Québec, les considérations financières et l'impact sur l'offre périphérique.

À la suite de l'analyse, un corridor dans la région de Québec a été identifié, lequel satisfait le critère de vulnérabilité matériel de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) à l'intérieur duquel pouvait être situé le Salon de jeux de Québec (situé dans l'aire de l'Autoroute 40 qui va de l'Autoroute Henri-IV jusqu'aux environs de la rue Seigneuriale à Beauport). Le choix du local au Méga Centre Beauport est à l'intérieur de ce corridor et répond aux besoins d'espace de Loto-Québec.

... 2

Par ailleurs, KPMG avait aussi le mandat d'examiner le potentiel d'une bonification de l'offre de jeux notamment par l'ouverture d'un casino touristique en remplacement du Salon de jeux. Cependant, comme annoncé en septembre 2019, le projet d'un casino a été écarté en raison des répercussions négatives qu'il pourrait y avoir pour le Casino de Charlevoix.

En ce qui a trait à l'étude de KPMG réalisée à la demande de Loto-Québec, elle est disponible sur leur site web. C'est avec plaisir que je la déposerai.

En terminant, il y a lieu de préciser que Loto-Québec a suivi sa politique d'approvisionnement, obtenant les autorisations requises pour procéder comme elle l'a fait. Il n'était pas possible de procéder par appel d'offres public puisque le dossier devait demeurer confidentiel jusqu'à ce qu'une décision sur le dossier soit prise, et ce, pour ne pas nuire au processus. Une analyse des sites potentiels répondant aux besoins de Loto-Québec, situés dans le corridor identifié par KPMG, a été faite. Le site retenu était le seul parmi ceux analysés qui répondait aux exigences, qui offrait les meilleurs termes ainsi que le meilleur potentiel d'affaires.

Veillez recevoir, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Eric Girard